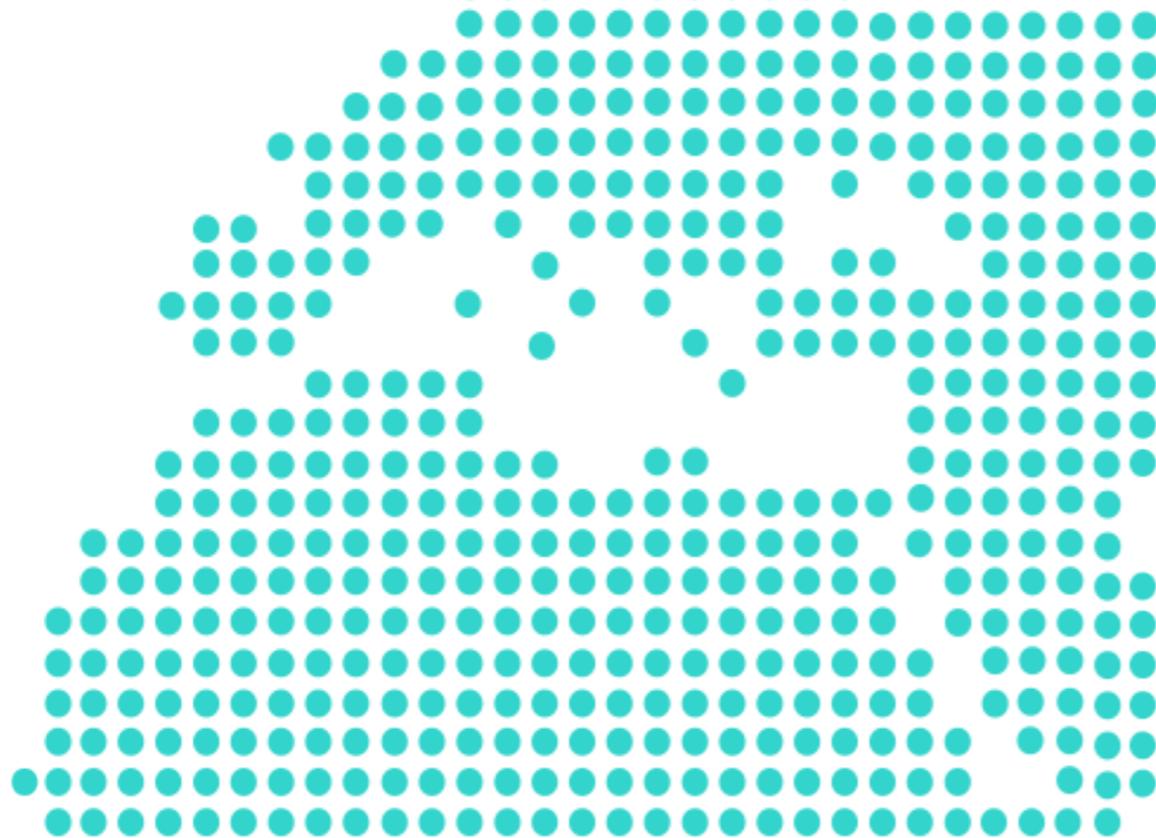


Elections européennes de 2019

La nécessité d'un Europe sociale,
écologique, solidaire, démocratique et
forte !

**Recommandations du REF à destination
des candidats aux élections
européennes (2019)**



Le REF – Réseau Euromed France est un réseau qui rassemble 36 organisations de la société civile françaises (associations, collectifs et syndicat) engagées dans les pays du pourtour méditerranéen et d'adhérents individuels. Pluri-thématique, l'action du REF et de ses membres couvre une large palette de domaines clés : éducation et jeunesse, art et culture, migrations et mobilités, économie sociale et solidaire, environnement, égalité entre femmes et hommes, droits de l'Homme, recherche... Le REF est une plateforme française, dont les membres sont répartis sur tout le territoire, et qui dispose de son siège à Montreuil.

80, rue de Paris, Montreuil

Téléphone : 01 48 37 07 73

E-mail : contact@euromed-france.org

<http://www.euromed-france.org/>

Liste des membres du REF

Action Solidarité pour le Développement Humain (ASODH) – Agence de Promotion des Cultures et du Voyage (APCV) – Alter'Solidaire – animateurs socio-urbains sans frontières – arcenciel France – ASSDAC.MED – Association des Agences de la Démocratie Locale (ALDA) – Association des Femmes d'Europe Méridionale (AFEM) – Association des Marocains en France (AMF) – Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) – Association des Tunisiens en France (ATF) – Association Internationale des Techniciens, Experts et Chercheurs (Aitec) – Association Migrations, Solidarités et Echanges pour le Développement (AMSED) – Association pour le développement des initiatives citoyennes et européenne (ADICE) – Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI) – Comité pour le Développement et le Patrimoine (CDP) – Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) – Confédération Générale du Travail (CGT) – Etudiants & Développement – Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) – Indigènes Films – Inflechir – Institut de Coopération Sociale Internationale (ICOSI) – Instants Vidéo Numériques et Poétiques – Institut Méditerranéen de Formation et Recherche en Travail Social (IMF) – Institut de Recherches et d'études Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO) – Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône – Ligue des Droits de l'Homme (LDH) – Méditerranées – NOUAS – ONORIENT – Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine – Programme Solidarité Eau (pS-Eau) – Solidarité Laïque – U Marinu – Younga Solidaire – Des adhérents individuels

AVANT-PROPOS

Dans la géopolitique mondiale, au regard des immenses défis en cours et à venir que les peuples du monde auront à relever, l'Europe doit se donner une forme politique renouvelée, plus démocratique et transparente, plus unie, instaurant des droits et des devoirs semblables pour toutes et tous au sein de l'Union. Bâtir une Europe des citoyens et des citoyennes plutôt qu'une Europe des Etats-nations devient un impératif majeur.

L'Europe a besoin d'un changement significatif de politique qui mette réellement au centre de ses engagements les droits humains, la lutte contre les inégalités, le développement durable et la transformation écologique, une politique étrangère renforcée et plus intégrée ainsi qu'une politique de coopération et de développement plus efficace et efficiente, autrement dit en appliquant effectivement l'article 2 du traité de l'Union Européenne (T.U.E.).

La société civile européenne est organisée ; elle doit cependant pouvoir peser beaucoup plus sur les orientations et les décisions qu'elle ne le fait actuellement. La qualité du dialogue pouvoirs publics – société civile doit être améliorée par l'instauration de cadres pérennes de concertation qui dépasse le simple stade de la consultation en vigueur aujourd'hui (cf articles 15 et 155 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne - TFUE).

Là également l'application effective des textes en vigueur est une priorité, tout en cherchant à les améliorer au regard des évolutions récentes de restriction des libertés dans plusieurs pays du voisinage (et

au sein même de l'UE). Dans ce contexte, la Méditerranée compose une réalité géographique évidente, forte d'une pluralité des cultures, des identités, des populations, trop souvent niées dans les politiques de développement. La Méditerranée est un espace de rayonnement historique, aujourd'hui fractionné et meurtri. La mise en place d'une politique régionale dans cet espace, plus ambitieuse que le cadre de coopération bilatéral de la politique européenne de voisinage, est fondamentale. Elle doit proposer un cadre d'intervention cohérent mais souple, s'appuyer réellement sur les sociétés et sur les dynamiques économiques, sociales, culturelles, politiques. C'est la condition pour (re)faire de la Méditerranée un espace de paix et de prospérité. Les thématiques retenues sont celles des priorités des organisations membres du REF, qui agissent concrètement sur les territoires avec leurs partenaires respectifs des sociétés civiles de l'autre rive.

A l'occasion des élections européennes du 26 mai 2019, le REF - Réseau Euromed France a souhaité produire un document d'interpellation des candidat.e.s des différentes listes afin de connaître leur positionnement relatif à la future politique étrangère européenne et particulièrement celle relevant du voisinage méditerranéen, prioritaire à plus d'un titre. Les enjeux et défis sont extrêmement nombreux et importants, aussi le REF a priorisé 9 thématiques principales.

La publication de ce document s'inscrit plus largement dans le processus d'interpellation des candidat.e.s par les organisations de la société civile sur les politiques étrangère et de coopération au développement de l'Union Européenne portée par Coordination SUD, dont le REF est membre.

Rétrécissement(s) de l'espace de la société civile et des libertés collectives

Contribution de la Ligue des Droits de l'Homme

L'observation des évolutions dans la région euro-méditerranéenne montre une dégradation alarmante de la situation des droits humains et de la démocratie. Certains pays de la rive sud connaissent une forte restriction des libertés : violations des libertés individuelles, violations de la liberté d'association et d'expression, législation répressive du droit de manifestation, restrictions du droit d'accès à l'information et réduction des possibilités d'accès aux sources de financement. Les pays européens n'échappent pas non plus à la tentation sécuritaire et aux lois potentiellement liberticides, dans le contexte actuel. Ce climat défavorable limite la participation démocratique ainsi que l'exercice de la citoyenneté surtout de la part des jeunes militants et militantes associatifs, qui subissent parfois des pressions, des stigmatisations et même des formes violentes de répression.

Globalement la direction empruntée n'est pas différente selon les pays : société surveillée, pouvoirs des états et des polices accrus, désignation des réfugiés et des migrants comme boucs émissaires, etc...

Une mention particulière doit être faite au profit de l'instrumentalisation du fait religieux par les Etats. Une des conséquences de ce délitement, ce sont des sociétés civiles en état de dépérissement voire d'éradication, des femmes et des hommes pourchassés ou exilés. C'est aussi l'égalité de genre et les droits des femmes qui sont l'objet de cette régression.

La norme elle-même devient relative et les droits de l'Homme sont de plus en plus remis en cause en eux-mêmes, avec deux conséquences

dangereuses : d'une part, de relativiser encore plus l'indivisibilité et l'universalité des droits de l'Homme, en faisant des droits économiques et sociaux le parent pauvre des droits, d'autre part, d'ouvrir la voie à une contestation du système démocratique dès lors que celui-ci est perçu comme incapable d'assurer la sécurité économique et sociale des peuples.

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

- #1** AGIREZ-VOUS EN FAVEUR DU PRINCIPE DE CONDITIONNALITÉ EN REMETTANT EN QUESTION LA COOPERATION DE L'UE AVEC LES PAYS VIOLANT LES DROITS HUMAINS ?
- #2** PAR QUELS MOYENS DÉFENDREZ-VOUS UNE POLITIQUE EUROPÉENNE PERMETTANT DE GARANTIR LA PROTECTION DES FEMMES ET DES HOMMES QUI DEFENDENT LES DROITS HUMAINS DE MANIÈRE SPECIFIQUE ET QUI POUR CELA SUBISSENT DES MENACES ET MESURES REPRESSIVES ?

Migration – mobilité – asile

De la protection des frontières à la protection des personnes

Contribution de l'iReMMO

Le droit à la mobilité est un droit fondamental inhérent à la personne humaine et la protection des personnes migrantes est inscrite dans les textes fondateurs de l'UE. Or désormais l'UE ainsi que les Etats membres privilégient une approche sécuritaire et militarisée des flux migratoires. Une approche basée sur le respect des droits humains permettrait d'éviter que les migrations internationales conduisent à la fin de l'idéal européen, déjà extrêmement fragilisé. La question migratoire est d'une grande complexité. Cependant, elle peut être abordée de manière pragmatique, en refusant les idées reçues et les préjugés et en restant cohérent avec les valeurs européennes. Les propositions du REF sur les orientations prioritaires :

- S'attaquer aux causes profondes : les guerres, les persécutions, la faim, les inégalités et le réchauffement climatique, pour que la migration soit un choix et non une nécessité. Cela signifie que les députés européens doivent inciter l'UE et les pays européens à :

*Être des acteurs de paix et de prévention des conflits et ne pas faire des profits par la vente d'armes et de systèmes de surveillance utilisés pour le contrôle des populations et la répression de toute forme de dissidence

*Promouvoir des politiques économiques de réduction des inégalités et de promotion de la protection sociale

*S'engager résolument dans des actions de justice climatique pour contrer l'augmentation de la pauvreté liée au changement climatique.

- Ne pas instrumentaliser l'aide publique au développement (APD), dont le but prioritaire est la lutte contre la pauvreté, et qui est subordonnée aujourd'hui à l'adoption par les pays du sud de la politique européenne de gestion des flux (externalisation du contrôle des flux) et des politiques de réadmission (voir le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique).

- Ouvrir des voies légales et sûres de migration régulière pour les

personnes qui ont droit à la protection internationale et à l'asile, seule solution pour combattre la traite des êtres humains, les trafiquants, les passeurs. Quant à la migration de travail, l'ouverture de voies d'accès transparentes au marché du travail européen est aussi une réponse aux besoins européens de main d'œuvre de tout niveau, sans tomber dans l'appauvrissement des pays du sud en matière de main d'œuvre qualifiée.

- Ne pas criminaliser la solidarité et la fraternité à l'égard des migrants dans l'ensemble de l'Europe : tout type d'aide apportée en France à une personne migrante en situation irrégulière est désormais légale, en vertu d'une décision du Conseil constitutionnel de juillet 2018 qui a donné valeur constitutionnelle à la « fraternité ». Il s'agit désormais de bâtir une Europe plus accueillante et plus respectueuse des droits fondamentaux des personnes.

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

#1 SOUTIENDREZ-VOUS UNE POLITIQUE MIGRATOIRE BASÉE SUR LES DROITS ET NON ENVISAGÉE COMME UN PROBLÈME DE SÉCURITÉ OU DE TERRORISME ?

#2 AGIREZ-VOUS POUR DELIER L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT DE LA QUESTION MIGRATOIRE ?

#3 DEFENDREZ-VOUS LE PRINCIPE D'OUVERTURE DE VOIES LEGALES ET SURES DE MIGRATION REGULIERE POUR LES PERSONNES QUI ONT DROIT A LA PROTECTION INTERNATIONALE ET A L'ASILE ?

#4 VOUS ENGAGEREZ-VOUS À NE PAS SOUTENIR DES POLITIQUES QUI CRIMINALISENT L'AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE MIGRATION ?

Jeunesse méditerranéenne et participation des jeunes

Contribution d'Alter'Solidaire

Les jeunes des pays des deux rives de la Méditerranéenne ne forment pas un tout uniforme mais vivent bel et bien des enjeux communs et partagés dans des contextes bien différents. Ces jeunes urbains, ruraux ou issus des quartiers populaires de France, du Portugal, d'Espagne ou du Grèce, d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, de la Libye, subissent de nombreuses situations de vulnérabilité. Ces vulnérabilités peuvent être économique, sociale, politique ou encore culturelle, souvent cumulées.

En effet, ce sont d'abord les jeunes qui font face au chômage et à la précarité y compris lorsqu'ils sont diplômés. Ce sont les jeunes aussi qui ont le plus grand mal à se loger dans des conditions décentes. Ce sont eux également qui sont tenus à l'écart des postes de responsabilité et de décision dans la vie économique, sociale et politique. Les jeunes sont trop souvent mis en avant à travers un prisme négatif (radicalisation, violences etc.), et envisagés comme des acteurs en devenir et non pas comme des citoyens à part entière. Et pourtant, les jeunes de nos pays sont de véritables acteurs du changement social et d'une citoyenneté renouvelée. Ils portent un regard novateur sur leur environnement et aspirent à vivre dans des pays démocratiques et de bonne gouvernance.

Ils agissent par la création de structure associatives, d'entreprises – souvent d'économie sociale et solidaire quand le contexte le permet - ou encore par des initiatives citoyennes, (ré)inventant des solidarités de proximité, en utilisant notamment les réseaux sociaux. Les jeunes des deux rives portent leur propre vision du changement social et ne demandent qu'à être entendus.

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

- #1** SOUTIENDREZ-VOUS L'INCLUSION DES JEUNES DANS L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ET REGIONALES DE L'UNION EUROPEENNE ?
- #2** ENCOURAGEREZ-VOUS LE FINANCEMENT DE PROGRAMMES SOUTENANT L'ACTION ASSOCIATIVE PORTEE PAR ET POUR LES JEUNES ? ET SI OUI COMMENT ?
- #3** AGIREZ-VOUS POUR FAVORISER LA MOBILITE ET LA RENCONTRE ENTRE JEUNES MEDITERRANEENS ENGAGES DANS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ? DE QUELLE MANIERE ?

Droits culturels

Contribution des Instants Vidéo Numériques et Poétiques

Reconnaître les identités culturelles de chacun, replacer les personnes au centre des politiques publiques et culturelles, réaffirmer les principes de liberté et de dignité humaine, travailler concrètement à "faire humanité ensemble"... Les droits culturels sont à la fois un concept, une posture, une démarche (Patrice Meyer-Bish). Malgré la signature de textes officiels (Diversité culturelle / UNESCO en 2011, Fribourg en 2007, FARO en 2005, etc..) la question des droits culturels est très peu évoquée en France comme dans le reste de l'Europe.

Les politiques publiques ne peuvent plus aujourd'hui faire l'économie d'un travail approfondi d'appropriation de l'approche de la culture par le prisme des droits culturels. Il s'agit de permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration du sens et des ressources culturelles au sein des sociétés, d'exprimer leurs identités et de se construire à travers une pluralité de références culturelles.

Il convient donc de veiller à ce que les pouvoirs publics (et financiers) :

- renforcent les mesures relatives à la protection morale et physique des artistes, à l'amélioration de leurs conditions d'existence (précaires pour la plupart d'entre eux-elles) afin de garantir leur indépendance (autour de l'idée d'un statut d'intermittent notamment).
- garantissent l'existence d'une diversité des acteurs culturels : leurs actions ne peuvent se limiter au développement de grandes industries culturelles et de grands projets, il est indispensable de promouvoir les initiatives de taille plus réduites afin de garantir une plus grande pluralité des imaginations et expressions culturelles ;
- s'appuient sur les Organisations de la Société Civile qui agissent sur le terrain, pour identifier les priorités d'actions et co-construire des programmes culturels européens qui prennent en compte les droits culturels des personnes

- développent la coopération culturelle indépendante à l'échelle de l'euro-méditerranée afin de construire des politiques culturelles transnationales. La culture en Europe est plurielle et évolutive. Elle ne peut être vivante qu'à la condition de continuer à s'ouvrir à la diversité. Il est donc impératif que les artistes étrangers puissent librement circuler. L'Europe doit protéger et promouvoir la diversité culturelle comme elle s'y est engagée dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (préambule - CDFUE).

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

#1 COMMENT AGIREZ-VOUS POUR QUE LES DROITS CULTURELS SOIENT RESPECTES AU MEME TITRE QUE TOUS LES AUTRES DROITS HUMAINS UNIVERSELS ?

#2 CONSIDEREZ-VOUS QUE L'EUROPE DOIVE ACCORDER DES VISAS POUR TOUS LES ARTISTES EXTRA-EUROPEENS QUI ONT REÇU UNE INVITATION POUR PRESENTER LEUR TRAVAIL, POUR UNE RESIDENCE, POUR UN PROJET... ?

Egalité femmes-hommes :

« donner la priorité à l'égalité entre femmes et hommes, condition de la démocratie au coeur du projet européen »

Contribution de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale

L'égalité réelle entre femmes et hommes est une valeur universelle, fondatrice de l'U.E., un droit fondamental et un objectif transversal que l'U.E. doit promouvoir en tout domaine. Nous sonnons l'alarme sur la régression grave de l'égalité entre femmes et hommes et des droits des femmes à l'échelle de l'U.E. et sur les attaques qui menacent ce riche acquis européen et international. La crise économique et les politiques d'austérité, menées depuis une décennie, annulent les politiques d'égalité au sein de la gouvernance économique européenne, et ont des conséquences dévastatrices et durables sur les femmes et leurs familles, les jeunes et les enfants, conduisant à l'exacerbation des inégalités et des violences de genre, à l'aggravation de la pauvreté globale et de l'exclusion sociale des femmes, en Europe comme dans le monde. Les États membres de l'Union sont le théâtre de nombreuses tentatives, souvent violentes, visant à restreindre le droit des femmes à disposer de leur corps et à les cantonner à des rôles dits traditionnels. Les organisations du mouvement des femmes font face à un climat d'hostilité généralisée à leur égard, peinent à obtenir des financements et sont dans une situation précaire. Les États partenaires de l'autre rive de la Méditerranée après les révolutions démocratiques dans lesquelles les femmes ont eu un rôle pionnier, voient plusieurs avancées notables de leurs constitutions et lois en matière d'égalité entre femmes et hommes et de lutte contre les violences de genre ; mais les attaques à l'égalité demeurent et la condition réelle des femmes reste dramatique pour nombre d'entre elles. Les textes législatifs en matière d'égalité sont à l'arrêt ou amputés au sein du Conseil des États membres.

La ratification et la mise en oeuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), restent incomplètes et menacent de régresser dans les États membres. Le processus d'adhésion de l'UE à ce traité à vocation universelle est entravé.

Enfin, les femmes demeurent sous-représentées dans tous les domaines de la prise de décision, y compris dans la prise de décision politique, au sein même des organes et postes de décision de l'UE.

#1

VOUS ENGAGEZ-VOUS A PROMOUVOIR L'ADOPTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE ET COHERENTE DE L'U.E. FAVORISANT L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET PERMETTANT DE PREVENIR ET COMBATTRE TOUTE FORME DE VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ?

#2

OEUVREREZ-VOUS POUR L'ADHESION DE L'UE A LA CONVENTION D'ISTANBUL ET POUR FAIRE DE LA RATIFICATION DE CETTE CONVENTION UN ELEMENT DE LA CONDITIONNALITÉ DES DROITS DANS LES ACCORDS BILATERAUX EURO-MÉDITERRANÉENS ?

#3

COMMENT SOUTIENDREZ-VOUS LES ACTIONS VISANT A PROMOUVOIR LA PROTECTION UNIVERSELLE POUR TOUTES LES PERSONNES, L'EXTENSION DES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX, ESSENTIELS POUR PREVENIR LA PAUVRETE DES FEMMES ET POUR LES SORTIR DE LA PAUVRETE (EN REFERENCE AUX O.D.D.) ?

#4

VEILLEREZ-VOUS À GARANTIR UNE REPRÉSENTATION ÉGALITAIRE DE FEMMES ET D'HOMMES DANS TOUS LES ORGANES DE PRISE DE DECISION DE L'UE, Y COMPRIS DANS SES POSTES LES PLUS ELEVÉS ?

Reconnaissance de l'Etat de Palestine

Contribution de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Du fait de son histoire, l'UE peut devenir un véritable acteur politique sur le dossier israélo-palestinien et a tout intérêt à ce qu'une solution durable, équilibrée et conforme au droit international soit trouvée. Dans ce contexte, les députés européens ont un rôle essentiel à jouer : en interpellant l'exécutif européen et les gouvernements nationaux, ils peuvent faire évoluer la politique européenne vis-à-vis d'Israël afin qu'elle exige le respect du droit international. Les députés européens s'expriment également sur nombre d'initiatives prises par la Commission, en particulier sur toute mesure de renforcement de la coopération avec Israël.

L'UE entretient une coopération importante avec Israël à travers un Accord d'Association dont l'application est conditionnée au respect des droits de l'Homme par les parties. L'UE est le premier partenaire commercial d'Israël et, malgré la différenciation opérée par l'UE entre le territoire israélien et les colonies israéliennes implantées sur les territoires occupés (palestiniens et syrien), celle-ci continue de commercer avec les colonies israéliennes. Plusieurs entreprises européennes ont également des liens avec les colonies.

Malgré les graves violations des droits de l'Homme commises par le gouvernement israélien en Palestine, documentées par les Nations unies et de nombreuses ONG (destructions de bâtiments dont des constructions financées par des fonds européens, bombardements indiscriminés à Gaza, colonisation et accaparements de ressources, détentions arbitraires, violences et répressions, etc.), l'Accord d'Association UE-Israël est toujours en vigueur et même susceptible d'être rehaussé.

La situation est particulièrement désastreuse dans la Bande de Gaza, territoire exigu soumis à un blocus depuis plus de 10 ans ainsi qu'à des multiples attaques militaires israéliennes. En outre, la société civile défendant les droits des Palestiniens est muselée par les autorités israéliennes en Palestine, mais également par nos autorités en Europe. A travers plusieurs mécanismes, des groupes de pression pro-israéliens tentent de faire adopter par les institutions ladite « définition de travail de l'antisémitisme de l'IHRA » qui assimile la critique d'Israël à de l'antisémitisme.

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

- #1** SOUTIENDREZ-VOUS LA MISE EN PLACE DE MESURES EXCLUANT LES COLONIES DE TOUTE RELATION ENTRE L'UE ET ISRAËL ?
- #2** VEILLEREZ-VOUS A CE QUE L'UE APPLIQUE PLEINEMENT LA CLAUSE DE CONDITIONNALITE GARANTISSANT LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS TOUS LES ACCORDS ENTRE L'UE ET ISRAËL ?
- #3** DEFENDREZ-VOUS LA LIBERTE D'EXPRESSION SUR LA QUESTION PALESTINIENNE, NOTAMMENT EN VOUS OPPOSANT A L'ADOPTION DE LADITE « DEFINITION DE TRAVAIL DE L'ANTISEMITISME DE L'IHRA » PAR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES ET LES ETATS ?
- #4** EXIGEREZ-VOUS LA MISE EN PLACE DE MESURES POUR LA LEVEE DU BLOCUS DE GAZA ET LA LIBERTE DE CIRCULATION POUR RETABLIR LA CONTINUITÉ TERRITORIALE ENTRE LA BANDE DE GAZA ET LA CISJORDANIE ?

Préservation et gestion durable de la ressource en eau

Contribution de Ps-eau et du CARI

Dans les zones sèches et arides de la planète, où s'étend le processus de désertification, la situation est particulièrement grave. Les dégradations induites par les facteurs naturels et climatiques se combinent à la pression des activités humaines, liées en particulier aux mauvaises pratiques agricoles et à une gestion discutable des ressources naturelles. Ces pressions s'accroissent partout dans le monde, et le devenir et l'usage des terres et de l'eau sont en voie de représenter d'importants objets de tensions, pour lesquels la gouvernance mondiale semble peu préparée. En effet, la dégradation des terres remet en cause les modes de vies d'une fraction importante de la population mondiale, souvent très pauvre, qui est irrémédiablement affectée, notamment par les pertes de productivité des terres.

La Méditerranée, et particulièrement la rive sud, considérée comme la région la plus pauvre en eau, fait partie de ces zones arides qui vont être de plus fortement impactées par le changement climatique. Il y a donc un véritable intérêt à promouvoir des modèles et des pratiques de gestion durable des ressources naturelles. Du fait de la puissance normative de l'UE, l'Europe est la bonne échelle pour agir sur ces questions et faire évoluer les paradigmes. De plus, la gestion des ressources naturelles, et particulièrement de l'eau, est un élément à part entière de la coopération euro-méditerranéenne.

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

- #1** SOUTIENDREZ-VOUS DES PROGRAMMES DE VALORISATION DES SYSTEMES DE PRODUCTIONS RÉSILIENTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE QUI PERMETTENT D'ASSURER UNE PRODUCTION INTENSIVE BASÉE SUR UN ÉQUILIBRE SOCIAL, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL ?
- #2** DE QUELLE MANIÈRE OEUVREREZ-VOUS AU RENFORCEMENT DE LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE SUR L'ETAT DES RESSOURCES NATURELLES ET NOTAMMENT LES RESSOURCES EN EAU ?
- #3** VEILLEREZ-VOUS AU RENFORCEMENT DE POLITIQUES COHERENTES DE GESTION DE L'EAU EN FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES AUSSI BIEN AGRICOLE QUE LE DEVELOPPEMENT DE RESSOURCES NON CONVENTIONNELLES COMME LA REUTILISATION DES EAUX USEES QUI EST UN ENJEU MAJEUR POUR LA MEDITERRANEE AU SUD COMME AU NORD ?

Vote des étrangers aux élections locales

Contribution du Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'Homme en Tunisie

Depuis le traité de Maastricht en 1992 et sa transposition dans les différents droits nationaux, les ressortissants de l'UE résidant dans un autre Etat de l'UE bénéficient de la citoyenneté européenne et notamment du droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans leur pays de résidence.

Lorsqu'un Etat membre quitte l'UE, comme l'envisage de le faire le Royaume-Uni, les ressortissants de cet Etat perdront automatiquement le droit de vote européen. Ils risquent de perdre aussi le droit de vote et d'éligibilité municipal lorsqu'ils résident dans un autre Etat européen et que cet Etat n'accorde pas le droit de vote municipal à tous les résidents étrangers. Seuls douze Etats de l'UE accordent actuellement le droit de vote municipal à tous les étrangers sous réserve d'une certaine durée de résidence. En France, il y a 409 conseillers municipaux britanniques dont les droits peuvent être remis en question en cas de BREXIT. Pourtant, la consultation et l'adhésion de toutes les personnes concernées par les projets municipaux sont de plus en plus souhaitées et de nombreuses communes ouvrent le scrutin à tous les résidents, nationaux ou non, en âge de voter, lorsqu'elles consultent leur population sur des projets d'aménagement ou d'investissement.

Le Parlement européen, le Conseil économique et social européen, le Conseil de l'Europe ont, à de nombreuses reprises, pris position en faveur de l'extension du droit de vote communal à tous les étrangers.

De nombreux sondages dans différents pays montrent que l'opinion publique y est favorable. Malheureusement, le traité de Maastricht

réserve la citoyenneté européenne aux 12 millions d'étrangers ressortissants des autres Etats de l'UE et aucune décision n'est venue depuis étendre cette citoyenneté aux 20 millions d'étrangers non communautaires résidant dans l'UE.

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

#1 SERIEZ-VOUS PRET À AGIR POUR LA GARANTIE DES DROITS POLITIQUES EN SOUTENANT LA MISE EN PLACE EN EUROPE D'UNE VERITABLE CITOYENNETE DE RESIDENCE EN ETENDANT LE DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE AUX ELECTIONS LOCALES A TOUS LES RESIDENTS ETRANGERS ?

#2 REAFFIRMEREZ-VOUS L'IMPORTANCE D'UNE EUROPE OUVERTE, EGALITAIRE, DEMOCRATIQUE, SOUCIEUSE DU DIALOGUE ET DE LA PARTICIPATION DE TOUS SES HABITANTS ?

Éducation et citoyenneté

Pour une Europe humaniste où l'éducation est la clé du vivre ensemble et encourage la citoyenneté active

Contribution de Solidarité Laïque

« (...) considérant qu'en cette période d'austérité, de crises et de multiplication des mouvements nationalistes et populistes, il est particulièrement important d'encourager une citoyenneté mondiale active », cette déclaration écrite du Parlement européen de 2012 sur le rôle de l'éducation à la citoyenneté mondiale reste cruellement d'actualité. Le rôle de la sensibilisation et de l'éducation sont indispensables notamment pour fournir les éléments civiques, les clés critiques mais aussi lutter contre les idées reçues et les fausses informations. Des citoyens informés et responsables seront plus à même de jouer un rôle actif et de défendre les droits en Europe, mais également dans les territoires avec lesquelles l'Union européenne coopère.

- Le rôle de l'éducation formelle et non formelle, et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie sont à renforcer. L'Europe doit davantage miser sur l'accès de tous à la culture, moteur de l'égalité et de la fraternité.

- L'Europe a les moyens d'encourager une éducation de qualité (Objectif de Développement durable 4) avec des contenus d'apprentissages ouverts et permettant à tous, enfants, jeunes et adultes de s'approprier les enjeux globaux : éducation à la citoyenneté et au développement durable, éducation aux médias, à la paix, à l'interculturalité... (ODD 4.7)

- Elle doit, pour cela, renforcer les programmes européens et internationaux de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté mondiale, à la démocratie, de partage d'expériences éducatives et entre éducateurs, enseignants (pour participer également du renfort de la qualité de l'éducation) par le

truchement des programmes jeunesse tels Jeunesse en action ou Erasmus en intégrant davantage la rive est et sud de la Méditerranée

Enfin, une société civile forte est une condition préalable à des politiques publiques cohérentes et fortes. D'où la nécessité de bien informer et former les citoyens européens mais de renforcer aussi les acteurs de la société civile dans leur diversité (associations de solidarité, d'environnement, syndicats...) pour être pleinement acteurs de la démocratie et de la société, l'Union européenne doit pouvoir :

- Appuyer, soutenir et reconnaître la société civile européenne
- Reconnaître et défendre l'espace d'expression de la société civile, les libertés d'association, de réunion, de structuration de la société civile, de manifestation et la liberté de la presse
- Lutter contre les dérives morales, sécuritaires qui « bâillonnent » la liberté citoyenne et la mobilisation des sociétés civiles
- Mettre un terme à la criminalisation des acteurs solidaires qui agissent auprès des personnes migrantes

L'éducation à la citoyenneté constitue donc le moyen de réconcilier les citoyens avec le projet de paix européen en rendant accessible ses institutions, en leur permettant d'être actifs : consultations citoyennes, campagnes citoyennes ...

EN TANT QUE DÉPUTÉ·E EUROPÉEN·NE

#1 **DEFENDREZ-VOUS UNE POLITIQUE EDUCATIVE TELLE QUE PROMUE DANS L'ODD4 QUI PERMETTENT L'ACCES DE TOUTES ET TOUS A UNE EDUCATION DE QUALITE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE, MAIS EGALEMENT DANS LES TERRITOIRES INTERNATIONAUX DE COOPERATION ?**

#2 **VOUS ENGAGEZ-VOUS A DEVELOPPER DES PROGRAMMES D'EDUCATION A LA CITOYENNETE MONDIALE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE ? DE QUELLE MANIERE ?**